

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 17 juillet 2019

Présents : Alain ROUQUET, Gilbert PEYRE, Florence FOURRIER, Gaston HUBIERE, Suzanne PALOMAR, Thierry CADENAT, Patricia ASSEMAT, Jérôme COURTESSOLE, Henri PEJOUAN, Valérie CAMERIN.

Absents : Magali FRECHENGUES, Josiane MAILHOL, Stéphanie PIERRE, Jérôme PUJOL, Laurent VERGER.

1) PLU – Présentation des documents graphiques et écrits : le conseil municipal prend connaissance des documents du plan local d'urbanisme (PLU) en cours de révision, tels qu'arrêtés suite à la réunion de consultation des personnes publiques associées le 17 mai 2019 : orientations d'aménagement et de programmation (OAP), règlement graphique, règlement écrit, documents qui ont été transmis sous forme informatique à chacun des membres de l'assemblée.

Le conseil municipal est également informé que le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a fait l'objet d'une modification sur sa fiche action n°1 (page 15 du document) suite aux remarques de la DDTM lors de cette même réunion.

Le conseil municipal sera par ailleurs rendu destinataire, début septembre du document : Rapport de présentation, qui, en plus du diagnostic précédemment présenté, est complété par un chapitre IV – Explication des choix retenus et exposé des motifs.

Le conseil municipal, lors de la séance de début septembre, sera appelé à arrêter le projet de PLU, ainsi qu'à approuver le bilan de la concertation, à transmettre pour avis le document finalisé aux personnes publiques associées et à tenir à disposition du public le projet de PLU, sous format papier.

A l'issue, après publicité et mise à disposition, la phase de consultation sera organisée de mi-septembre à mi-décembre 2019, puis la phase d'enquête publique durant 1 mois en janvier 2020 et l'approbation du PLU par délibération du conseil municipal en février 2020.

2) PDA – Périmètre délimité des abords : le conseil municipal prend connaissance de la proposition de périmètre délimité des abords (PDA) autour de l'Eglise, monument inscrit en totalité le 16 novembre 1949, tel qu'élaboré par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Aude, ce nouveau périmètre, qui remplace le périmètre de 500 mètres actuellement en vigueur, étant plus adapté au contexte et aux enjeux locaux ; l'assemblée est d'avis de faire une contre-proposition qui limite les enjeux publics au centre ancien, à l'église et son clocher et aux cônes visuels depuis la route de Carlipa, à l'est et au nord du village, en excluant les entrées de ville, ce qui a pour conséquence de réduire sensiblement le territoire impacté.

Le conseil municipal sera appelé, lors de la séance de début septembre à délibérer sur une nouvelle proposition, qui sera annexée au PLU nouvellement arrêté et fera l'objet d'une enquête publique conjointe avec ce dernier.

3) Immeuble 1, place Carnot – Rapport d'expertise IMR (immeuble menaçant ruine) : le conseil municipal est informé de la récente réunion le 5 juillet dernier, avec M. François BRETON, architecte des bâtiments de France, en présence de M. Jean-Pierre CASSIGNOL, propriétaire de l'immeuble, réunion provoquée suite au rapport d'expertise de M. Gilles ANDRIEU, expert près du Tribunal administratif de Montpellier, en date du 20 mai 2019.

Le relevé de conclusions peut se résumer ainsi : autorisation de procéder à une démolition de l'immeuble, mais démolition sélective avec réemploi des éléments en pierre de taille, puis accord pour envisager une reconstruction de l'immeuble avec une approche plus contemporaine, le permis de démolir et le permis de construire devant être présenté concomitamment.

Le coût des travaux de démolition et des éventuels surcoûts dans le programme de logements élaboré par HABITAT AUDOIS liés aux contraintes de l'architecte des bâtiments de France seront intégrés au dossier de demande d'éligibilité aux financements RHI (résorption de l'habitat indigne) actuellement en cours de finalisation et à présenter auprès de l'ANAH (Agence nationale d'amélioration de l'habitat).

4) Personnel communal - Création de poste : considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28 mai 2019 et considérant la nécessité de créer un emploi de garde champêtre chef, en raison du départ à la retraite du garde champêtre chef principal, le conseil municipal décide la création d'un emploi de garde champêtre chef, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

5) Organisation du nouveau réseau de proximité de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) : le conseil municipal émet un avis défavorable sur les propositions présentées par l'État dans le cadre de la nouvelle organisation du réseau de proximité de la DGFIP et appuie la démarche entreprise par les Présidents de l'association des Maires de l'Aude et du Conseil Départemental de l'Aude, dans le cadre de la phase de concertation locale prévue jusqu'en octobre 2019 visant à maintenir les services de gestion comptable à Carcassonne, Narbonne, Lézignan-Corbières, Castelnaudary et Limoux et à contractualiser avec l'État sans transfert de charges vers les EPCI et les structures supports de MSAP.

Question diverses :

* **Immeubles 9, rue Jean-Jacques-Rousseau et 8, place Saint-Gaudéric :** les immeubles anciennement propriété de M. Robert BARRAU et de Mme Sylvie VENTURA ont été acquis pour le compte de la commune par l'établissement public foncier (EPF) d'Occitanie ; une opération de logements locatifs sociaux est en cours d'étude par la société MARCOU HABITAT, qui en a présenté une première esquisse le 28 juin dernier.

* **Pôle ADS (autorisation droit des sols) :** compte tenu de la décision de M. le Président de la communauté de communes Castelnaudary-Lauragais-Audois (CCCLA) de ne plus assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes membres de la communauté des communes Piège-Lauragais-Malepère (CCPLM), l'assemblée est d'avis de se rapprocher de la communauté de communes du Limouxin pour solliciter un conventionnement en vue de réaliser cette prestation de service.

* **Réseau de chaleur bois écoles :** la première réunion de démarrage du chantier a eu lieu le 22 mai 2019 ; la mise en marche de l'installation est prévue fin octobre 2019.

* **Aménagements de sécurité du carrefour RD6113-RD213 :** la programmation envisagée est la suivante : début des travaux lundi 26 août et fin du chantier 31 octobre 2019.

* **Ecole maternelle Max-Savy :** inauguration Samedi 14 septembre 2019 à 11 heures, square Jean-Jaurès.